

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Décision n° 17.00.140.003.1 du 7 décembre 2017 prorogeant la désignation d'un organisme de vérification primitive, périodique et d'installation des cinémomètres de contrôle routier

Le ministre de l'économie et des finances,

Vu le décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2001 fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure ;

Vu l'arrêté du 25 février 2002 relatif à la vérification primitive de certaines catégories d'instruments de mesure ;

Vu l'arrêté du 4 juin 2009 relatif aux cinémomètres de contrôle routier ;

Vu la décision du 21 octobre 2015 établissant les exigences spécifiques complémentaires à la norme applicable aux systèmes d'assurance de la qualité des organismes désignés ou agréés pour la vérification des instruments de mesure réglementés ;

Vu la décision n° 13.00.251.001.1 du 16 décembre 2013 prorogeant la désignation n° 09.00.251.002.1 du 18 décembre 2009 d'un organisme pour la vérification primitive, la vérification périodique et la vérification d'installation des cinémomètres de contrôle routier ;

Vu la demande du Laboratoire national de métrologie et d'essais en date du 5 septembre 2017 ;

Vu l'accréditation n° 3-1515 du Laboratoire national de métrologie et d'essais, prenant effet le 1^{er} septembre 2017, prononcée par le Comité français d'accréditation ;

Vu les conclusions de la visite de surveillance approfondie effectuée le 16 octobre 2017,

Décide :

Article 1^{er}

La décision désignant le Laboratoire national de métrologie et d'essais, sis 1, rue Gaston Boissier, 75724 PARIS Cedex 15, pour effectuer la vérification primitive, la vérification périodique et la vérification d'installation des cinémomètres de contrôle routier, est prorogée jusqu'au 18 décembre 2021.

Article 2

Le directeur général des entreprises est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 7 décembre 2017

Pour le ministre et par délégation :
La cheffe du Bureau de la métrologie,

Signé

Corinne LAGAUTERIE